

Conditions de l'action

Action promotionnelle

« Tarif d'envoi fixe jusqu'à fin 2027 »



Conditions de l'action promotionnelle

Devenez client pendant la période de l'Action et bénéficiez d'un tarif fixe jusqu'à fin 2027

1. Définitions

Les présentes conditions s'appliquent à l'action promotionnelle « Tarif d'envoi fixe jusqu'à fin 2027 » (ci-après : l'« Action »), organisée par PostNL Pakketten België NV (ci-après : « PostNL »).

2. Conditions de participation

- L'Action est exclusivement réservée aux nouveaux clients de PostNL.
- Les participants doivent conclure un contrat d'une durée de 1 ou 2 ans.
- Les tarifs repris dans le contrat ne seront pas soumis à l'indexation annuelle de janvier : ils resteront fixes jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.
- L'Action s'applique aux clients qui traitent entre 1 000 et 10 000 colis par an, au niveau national et/ou international.
- Les clients qui traitent plus de 10 000 colis par an bénéficient d'un tarif individuel sur mesure et ne sont pas éligibles à cette Action.
- Les petits colis boîte aux lettres sont exclus de l'Action.

3. Conditions de l'Action

- L'Action se déroule du 1er septembre au 30 novembre 2026 inclus (ci-après : la « Période de l'Action »).
- Pour bénéficier de l'Action, le participant doit signer le contrat au plus tard le 30 novembre 2026.
- Le tarif d'envoi fixe s'applique à compter de la date de signature du contrat et jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.
- Le participant doit envoyer son premier colis dans un délai d'un (1) mois suivant la signature du contrat. S'il ne respecte pas cette condition, l'Action prend automatiquement fin et les tarifs seront alors indexés à partir de janvier 2027.
- L'Action est valable pour les envois vers toutes les destinations : en Belgique, vers les Pays-Bas et à l'international.

4. Suppléments

- Les suppléments standard appliqués par PostNL restent soumis à l'indexation annuelle.

5. Exclusion du cumul de réductions

- La réduction accordée dans le cadre de cette Action ne peut pas être cumulée avec d'autres réductions, offres ou promotions de PostNL.

6. Autres dispositions

- PostNL se réserve le droit de modifier unilatéralement les présentes conditions à tout moment ou de mettre fin prématurément à l'Action si les circonstances l'exigent, sans être tenue au paiement d'une quelconque indemnité.
- En participant à l'Action, le participant déclare accepter les présentes conditions.

7. Droit applicable

L'Action et les présentes conditions sont exclusivement régies par le droit belge. Les tribunaux de l'arrondissement d'Anvers sont compétents.

Nous sommes toujours à votre écoute

Pour toute information complémentaire sur l'Action, vous pouvez contacter PostNL via inside.sales@postnl.be ou +32 15 29 88 01.

